



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Caen Flers

Question écrite n° 4332

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les menaces qui pèsent sur les fermetures de lignes ferroviaires et le principe de déclassement. Le déclassement des lignes ferroviaires fermées permet aux communes d'en devenir propriétaire. L'emprise de la voie une fois vendue est démantelée, permettant ainsi des aménagements divers, d'une part, mais aussi, d'autre part, l'impossibilité de réouverture de la ligne. La ligne Caen-Flers est dans cette situation. Il souhaiterait donc savoir si une décision ferme de déclassement de cette ligne a été prise. Enfin, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire et du droit au transport pour tous définie par la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), du respect de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des finances publiques, il lui demande s'il ne pense pas qu'un moratoire sur les déclassements permettrait de concilier l'économie à la qualité de vie.

Texte de la réponse

Aucune procédure de déclassement de la ligne Caen Flers n'est actuellement en cours. En cas de fermeture de ligne au trafic, le Gouvernement est soucieux d'éviter le morcellement de ces lignes et de préserver leur caractère de lien de communication, afin de ne pas rendre impossible leur éventuelle réutilisation pour du transport ferroviaire. A cet égard, il est très attaché au maintien de la qualité du réseau, facteur essentiel de la politique d'aménagement équilibré du territoire. La création de liaisons touristiques sur des lignes fermées à tout trafic peut, par exemple, contribuer efficacement au développement touristique des régions. A ce titre, certaines sections de la ligne Caen Flers présentent un potentiel touristique indéniable qui pourrait être exploité avec l'appui des collectivités locales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4332

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3393

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4904